



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Scientific, Medical and Photographic Division /  
Division de l'équipement scientifique, des produits  
photographiques et pharmaceutiques  
L'Esplanade Laurier  
140 O'Connor Street,  
East Tower, 7th Floor  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Disinfectant wipes, solution and sp	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60PV-20ESS4/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60PV-20ESS4	<b>Date</b> 2020-10-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-926-79144	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv926.E60PV-20ESS4	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-10-19</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Buller, Julie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv926
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 618-9923 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification vise à publier des éclaircissements ainsi que les réponses à toutes les questions reçues.

**1. La demande de propositions (DP) est modifiée comme suit :**

**1.1 Aux pages 31, sous Annexe F – Considérations environnementales et renseignements sur l'engagement:**

**Supprimer :**

« Tous les matériaux d'emballage liés à cet achat doivent être réutilisables, recyclables ou compostables. » remplacé par « Tous les matériaux d'emballage liés à cet achat doivent être réutilisables, recyclables ou compostables, dans la mesure du possible. »

**Insérer :**

Tous les matériaux d'emballage liés à cet achat doivent être réutilisables, recyclables ou compostables, dans la mesure du possible. »

**2. QUESTIONS ET RÉPONSES :**

**Question 1**

Qu'est-ce que la *Politique sur le contenu canadien*?

**Réponse 1**

La *Politique sur le contenu canadien* est un instrument limitant, dans des circonstances particulières, la concurrence pour les marchés publics aux fournisseurs de biens et de services canadiens.

**Question 2**

Est-ce que la *Politique sur le contenu canadien* s'applique à ce processus d'approvisionnement?

**Réponse 2**

Oui. Conformément au point 5.2.3.4, cet achat est limité uniquement aux produits canadiens. Cela signifie que seuls les fournisseurs de biens canadiens peuvent se voir attribuer un contrat.

**Question 3**

Les fournisseurs étrangers peuvent-ils soumissionner pour ce marché?

**Réponse 3**

Il n'est pas nécessaire que les fournisseurs soient situés au Canada ou soient d'origine ou de nationalité canadienne pour pouvoir soumissionner. Les fournisseurs étrangers peuvent soumissionner, à condition que les biens qu'ils fournissent soient des biens canadiens.

**Question 4**

Les fournisseurs canadiens qui fournissent des biens étrangers peuvent-ils soumissionner pour ce marché?

**Réponse 4**

Non. Seuls les fournisseurs de biens canadiens peuvent se voir attribuer un contrat.

**Question 5**

Comment puis-je savoir si mes biens sont ou non des biens canadiens?

---

### **Réponse 5**

- Un produit entièrement fabriqué au Canada ou d'origine canadienne est considéré comme un produit canadien.
- Un produit dont des composants sont importés peut aussi être considéré comme un produit canadien, pourvu qu'il ait été suffisamment transformé au Canada pour être conforme à la définition des règles d'origine établies par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), tel que le précisent le chapitre 4 et l'annexe 401 de l'ALENA. Aux fins de cette détermination, il faut remplacer le terme « territoire » qui figure dans les règles d'origine par le terme « le Canada ».
- Pour déterminer si un produit partiellement ou entièrement fabriqué au moyen de composants importés correspond à la définition qui figure dans les règles d'origine de l'ALENA, il faut suivre les étapes suivantes :
  - 1) Déterminer le numéro de classement tarifaire dans le Système harmonisé (SH) des tarifs douaniers du Canada qui correspond le mieux au produit ultime à vendre. Le plus récent Tarif des douanes canadien se trouve sur le site de l'Agence des services frontaliers du Canada.
  - 2) Déterminer le(s) numéro(s) de classement tarifaire dans le SH des tarifs douaniers du Canada qui identifient le(s) composant(s) importé(s) utilisé(s) pour construire le produit ultime.
  - 3) Repérer le numéro de classement tarifaire du produit ultime à vendre dans l'ALENA (se reporter au chapitre 4 et à l'annexe 401). Utiliser la définition fournie pour déterminer si les modifications apportées au produit qui ont eu lieu au Canada sont suffisantes pour qualifier le produit ultime de produit canadien.
- De plus amples renseignements sur les règles de détermination, y compris des exemples, figurent à l'annexe 3.6 du Guide des approvisionnements de SPAC.

### **Question 6**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) déterminera-t-il si mes biens sont des biens canadiens?

### **Réponse 6**

Non, il incombe au soumissionnaire de déterminer si ses biens sont ou non des biens canadiens.

### **Question 7**

Comment puis-je certifier que mes biens sont des biens canadiens?

### **Réponse 7**

Conformément à la section 5.2.3.4, afin de certifier que les biens fournis sont des biens canadiens, le soumissionnaire doit remplir la déclaration suivante en inscrivant un « X » entre les parenthèses, et en incluant la déclaration remplie dans sa soumission :

Le soumissionnaire atteste ce qui suit :

( ) les produits offerts sont des produits canadiens comme il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

L'attestation du soumissionnaire est soumise à une vérification par SPAC et à un audit.

### **Question 8**

Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur la *Politique relative au contenu canadien*?

### **Réponse 8**

Des renseignements supplémentaires sur la *Politique relative au contenu canadien* sont disponibles dans la section 3.130 et l'annexe 3.6 du Guide des approvisionnements de SPAC.

**Question 9**

Si le produit n'a pas de Numéro d'identification d'un médicament (DIN) mais est approuvé en vertu de la mesure provisoire Covid-19 actuelle, est-ce que ça serait acceptable?

**Réponse 9**

Oui, les lingettes approuvées en vertu de la mesure provisoire actuelle doivent être accompagnées de leurs documents d'approbation, et elles seraient acceptées à ce moment-là.

<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/disinfectants/covid-19/products-accepted-under-interim-measure.html>

**Question 10**

En ce qui concerne les lingettes désinfectantes, les tissus non tissés sont-ils acceptables?

Par exemple, Metrex Caviwipes, sont dans la plupart des hôpitaux, mais ils sont fabriqués à partir de tissus non tissés.

**Réponse 10**

Oui, les tissus non tissés seraient acceptables tant qu'ils sont prêts à être utilisés et peuvent être scellés.

**Question 11**

Pouvons-nous offrir des contenants de 1 gallon avec des flacons de brumisation Flairosol vides (rechargeables) comme contenant aérosol secondaire?

**Réponse 11**

Oui, nous pouvons accepter ce format.

**Question 12**

Vital Oxide ne contient pas ces ingrédients mais est toujours efficace contre Sars-Cov2. Considérez-vous notre produit dans cet appel d'offres?

**Réponse 12**

Oui, le dioxyde de chlore, l'ingrédient actif de l'oxyde vital serait efficace contre le SRAS-CoV-2

**Question 13**

Outre l'ingrédient actif mentionné dans la liste, des ingrédients actifs supplémentaires sont-ils autorisés avec ceux de la liste?

**Réponse 13**

Oui, d'autres ingrédients actifs efficaces et des preuves d'utilisation contre le COVID-19 seront acceptés.

Vous pouvez visiter le site Web suivant pour vous assurer qu'un produit a été approuvé par Santé

Canada : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/disinfectants/covid-19/list.html>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**